

CLUB de TIR



du FORT La CHAUX

Successesseur de la SECTION TIR POLICE MONTBÉLIARD

PIECES A FOURNIR à la PREFECTURE de votre lieu de domicile pour une demande de Renouvellement ou d'Acquisition d'armes à titre sportif

- l'imprimé CERFA 12644*2 (téléchargeable sur le site du club)
- la feuille verte ou avis favorable (n'oubliez pas de le signer)
- pour un renouvellement, l'original de votre ou vos détentions
- une photocopie de toutes vos autres détentions
- une photocopie d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Permis de Conduire, Passeport, ...)
- un justificatif de domicile (photocopie facture EDF, GDF, téléphone, ...)
- une photocopie de votre carte de club en cours de validité
- une photocopie recto-verso de votre licence de tir F.F.T.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif (le fait de faire viser le verso de votre licence par un médecin est suffisant – Note ministérielle)
- une photocopie d'un justificatif de la possession d'un coffre fort ou d'une armoire forte
- une photocopie de votre ou vos carnets de tir (les trois dernières années doivent apparaître)
- un extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales (pour vérifier que vous n'êtes ni sous tutelle, ni sous curatelle)
- une enveloppe timbrée à votre adresse pour un envoi recommandé avec accusé de réception

EXPEDIER le DOSSIER COMPLET à la PREFECTURE de votre LIEU DE DOMICILE

Service des Détentions d'Armes